

ENVIRONNEMENT

La promotion du territoire et un environnement toujours mieux préservé grâce au label « Villes et villages fleuris »

La cérémonie de remise des prix du label national « Villes et villages fleuris » s'est déroulée vendredi 21 février. Cette année, 9 communes et 2 communautés de communes ont été récompensées pour la qualité d'une démarche remarquable sur leur territoire. Trois nouvelles communes ont obtenu leur première fleur, portant à 59 le nombre total de communes labellisées.

Publié le 21 février 2025

Le Conseil départemental de la Dordogne, qui figure parmi les 17 Départements labellisés Département fleuri en France, s'engage chaque année à faire la promotion du label national « Villes et villages fleuris » VVF, reconnu à travers les « fleurs » visibles sous les panneaux d'entrée de bourg, auprès des communes.

A travers cet engagement, la collectivité entend marquer son orientation en faveur de l'environnement et son attachement à protection de la nature, de la flore, de la faune. Véritable marqueur de la qualité de vie d'un territoire, le label « Villes et villages fleuris » progresse continuellement en Dordogne.

En 2024, trois nouvelles communes ont ainsi obtenu leur première fleur, portant à 59 le nombre total de communes labellisées et faisant de la Dordogne le premier département de la Région Nouvelle-Aquitaine en nombre de communes labellisées et en nombre de fleurs.

Cette mise en valeur du territoire, qui participe de l'attractivité de la Dordogne, est le fruit de la coopération entre tous les acteurs concernés, menée par le Pôle paysages et espaces verts du Département, en lien avec les communes, l'Agence technique départementale (ATD 24), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le Comité Départemental du tourisme.

Le Département incite les communes à s'engager dans la démarche de labellisation en leur proposant trois niveaux d'accompagnement axés sur l'audit, la délivrance de conseils et de pistes en matière d'aménagement paysager et de gestion des espaces verts.

Ce travail qui permet d'améliorer la qualité de vie des Périgourdins dans un environnement toujours mieux préservé a permis à trois nouvelles communes d'obtenir leur première fleur l'an

dernier : Faux-en-Périgord, Saint-Pardoux-la-Rivière et Urval. De même, trois communes ont obtenu une fleur supplémentaire : Saint-Privat-en-Périgord (2 fleurs), Saint-Cyr-les-Champagnes et Siorac-de-Ribérac (3 fleurs). Enfin, le jury régional a proposé la commune de Daglan pour une présentation à la quatrième fleur.

Chaque année, le Département récompense les initiatives remarquables des communes qui s'engagent dans des démarches écoresponsables à travers l'obtention du label « Villes et villages fleuris » avec une cérémonie au cours de laquelle il remet des prix.

Palmarès 2025

Cette année, 9 communes et 2 communautés de communes sont récompensées pour la qualité d'une démarche remarquable sur leur territoire.

- **Bergerac :** Prix de la dynamique de territoire
- **La Chapelle-Grésignac :** Prix de l'engagement bénévole
- **La Roche-Chalais :** Prix du jardinier
- **Prats-du-Périgord et la communauté de communes Domme Villefranche-du-Périgord :** Prix pour le Parcours de santé
- **Ribérac :** Prix pour son Jardin des Abeilles
- **Sarlat-la-Canéda :** Prix pour sa démarche « Sarlat Naturellement »
- **Saint-Pierre-de-Frugie :** Prix de la dynamique du territoire en faveur de la Transition Ecologique
- **Saint-Cyr-les-Champagnes :** Prix de l'engagement
- **Sorges-et-Ligueux :** Prix pour la valorisation de l'identité du territoire
- **Communauté de communes du Pays de Fénelon :** Prix pour « les vergers de la transition écologique »

Palmarès 2025 des 10 plus belles balades et randonnées autour des « Villes et villages fleuris »

- **Ribérac** (lauréat, famille)
- **Saint-Cyr-les-Champagnes, Villefranche-du-Périgord, Saint-Léon-sur-Vézère** (patrimoine)
- **Saint-Paul-Lizonne, Faux-en-Périgord, Prats-du-Périgord** (nature)
- **Augignac, Saint-Martial-d'Albarède, Carsac-de-Gurson** (famille)

Pour mémoire, en chiffres, le label national « Villes et villages fleuris » en Dordogne, ce sont 170 prestations réalisées (préparation à la labellisation, palettes végétales, aménagements), 139 collectivités engagées, et 59 communes labellisées.

A propos du label national « Villes et villages fleuris »

« Initié en 1959 avec la volonté d'embellir les villes par le végétal, le label Villes et Villages Fleuris accompagne, depuis 65 ans, les collectivités dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Pionnier dès la fin des années 1990 sur les questions environnementales, il distingue les communes qui s'engagent dans une démarche globale pour réconcilier qualité de vie durable et urgence climatique.

À travers cette reconnaissance nationale, le label permet aux communes qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement pour favoriser la préservation de leurs ressources tout en valorisant l'identité de leur territoire.

valorisant l'identité de leur territoire.

Pour en savoir plus : www.villes-et-villages-fleuris.com (https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=http%3A%2F%2Fwww.villes-et-villages-fleuris.com%2F&data=05%7C02%7Ce.cousin%40dordogne.fr%7C9711224f8c5747fa779208dd4c17cbf3%7C664aae95c3e84c41b77dd4179a621d59%7C0%7C0%7C638750387262191009%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIsIlAiOiJXaW4zMiIsIkFOIjoiTWFpbCIsIldUIjoyfQ%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=qypUyTDFEIVPOfjSG%2BkVJLLmC605uwGrqSNm5j%2F5sQI%3D&reserved=0)

La cérémonie 2025 en images



https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/la-promotion-du-territoire-et-un-environnement-toujours-mieux-preserve-grace-au-label-villes-et-villages-fleuris-2-22334078?